

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars le Conseil Municipal dûment convoqué le quatorze mars, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bellevigny sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire.

**MEMBRES EN EXERCICE : 33**

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky		X		BRIAUD Philippe
PAVAGEAU Didier		X		
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane		X		CHOUTEAU Annie
COCAULT Gaëlle	X			
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme		X		GOUAS Corinne
MOUSSELEKY Denis	X			
DUBOIS Florent	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
CACHO SANCHEZ Jorge		X		BARRAUD Raynald
VILLETTE Anne-Sophie			X	
BATY Annabelle	X			
ROUBY Guillaume	X			
DORGE Anne		X		
LEGOTH Mylène		X		

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :**

Gaëlle COCAULT et Nicolas MIMEAU  
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	25
Pouvoirs	4
Quorum	17

---

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 30 JANVIER 2024 :**

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une question à l'ordre du jour : « installation classée LE ROY Logistique à Dompierre sur Yon » : avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de cette question

## 1- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

DÉLIBÉRATION 01

### PRESENTATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

#### 🔄 Budget : "GÉNÉRAL"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	8 898 630,42 €	4 484 964,42 €	7 442 030,58 €	3 647 211,35 €
Recettes	8 898 630,42 €	5 920 799,90 €	7 442 030,58 €	2 137 949,10 €
Excédent / déficit 2023		1 435 835,48 €		- 1 509 262,2€
Résultat 2022 reporté		3 435 349,38 €		- 418 461,69€
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>4 871 184,86 €</b>		<b>- 1 927 723,94 €</b>
Résultat global 2023 cumulé	2 943 460,92			

#### *Affectation de l'excédent 2022 de la section de fonctionnement :*

Résultat de clôture 2023 section d'investissement	-1 927 723,94 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement	-1 353 822,55 €
Restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement	1 364 280,00€
<b>Résultat global 2023 dégagé par la section d'investissement</b>	<b>-1 917 266,49 €</b>

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2023 sera affecté comme suit au B.P. 2024 :

- Section d'investissement  
Recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" : 1 917 266,49 €
  - Section de Fonctionnement  
Recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" : 2 953 918,37 €
- 4 871 184,86 €**

#### 🔄 Budget : "Zone d'Aménagement Concerté"

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	449 000,00 €	0,00 €	40 100,00 €	0,00 €
Recettes	449 000,00 €	0,00 €	40 100,00 €	0,00 €
Excédent / déficit 2023		0,00 €		0,00 €
Résultat 2022 reporté		408 772,93 €		0,00 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>408 772,93 €</b>		<b>0,00 €</b>
Résultat global 2023 cumulé	408 772,93 €			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

- report en section de fonctionnement du BP 2024.

➤ **Budget : "Lotissement Rue Briand"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	36 948,57 €	36 948,57 €	36 948,57 €	0,00 €
Recettes	36 948,57 €	36 948,57 €	36 948,57 €	36 948,57 €
Excédent / déficit 2023		0,00 €		36 948,57 €
Résultat 2022 reporté		0,00 €		-36 948,57 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
Résultat global 2023 cumulé	0,00 €			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ pas de report Budget clôturé.

➤ **Budget : "Lotissement les Tonnelles"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	2 913 720,00 €	518 180,79 €	2 697 449,92 €	513 357,79 €
Recettes	2 913 720,00 €	513 357,79 €	2 697 449,92 €	0,00 €
Excédent / déficit 2023		-4 823,00 €		-513 357,79 €
Résultat 2022 reporté		777,67 €		-97 449,92 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>-4 045,33 €</b>		<b>-610 807,71 €</b>
Résultat global 2023 cumulé	-614 853,04 €			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ report en section de fonctionnement et d'investissement du BP 2024

➤ **Budget : "Lotissement Rue Simone Veil"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	17 656,18 €	54,00 €	120 000,00 €	54,00 €
Recettes	17 656,18 €	54,00 €	120 000,00 €	0,00 €
Excédent / déficit 2023		0,00 €		-54,00 €
Résultat 2022 reporté				-112 343,82 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>0,00 €</b>		<b>-112 397,82 €</b>
Résultat global 2023 cumulé	-112 397,82 €			

Pas d'affectation du résultat de fonctionnement (budget de type "lotissement").

→ → report en section d'investissement du BP 2024

➤ **Budget : "Assainissement Belleville"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	653 420,00 €	101 018,71 €	346 142,90 €	177 381,75 €
Recettes	653 420,00 €	112 712,03 €	346 142,90 €	179 680,31 €
Excédent / déficit 2023		11 693,32 €		2 298,56 €
Résultat 2022 reporté		545 096,41 €		-84 902,90 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>556 789,73 €</b>		<b>-82 604,34 €</b>
Résultat global 2023 cumulé	474 185,39 €			

**Affectation de l'excédent 2023 de la section de fonctionnement :**

Résultat de clôture 2023 section d'investissement	-82 604,34 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement	-35 831,81 €
Restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement	0,00 €
<b>Résultat global 2023 dégagé par la section d'investissement</b>	<b>-118 436,15 €</b>

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2023 sera affecté comme suit au B.P. 2024 :

→ Section d'investissement	
recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" :	118 436,15 €
→ Section de Fonctionnement	
recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" :	438 353,58 €
	<b>556 789,73 €</b>

➤ **Budget : "Assainissement Saligny"**

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévisions	Réalisé	Prévisions	Réalisé
Dépenses	379 330,00 €	108 665,87 €	323 512,84 €	76 538,83 €
Recettes	379 330,00 €	177 655,20 €	323 512,84 €	65 935,09 €
Excédent / déficit 2023		68 989,33 €		-10 603,74 €
Résultat 2022 reporté		189 857,32 €		-13 652,84 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>		<b>258 846,65 €</b>		<b>-24 256,58 €</b>
Résultat global 2023 cumulé	234 590,07 €			

**Affectation de l'excédent 2023 de la section de fonctionnement :**

Résultat de clôture 2023 section d'investissement	-24 256,58 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement	-9 123,60 €
Restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement	0,00 €
<b>Résultat global 2023 dégagé par la section d'investissement</b>	<b>-33 380,18 €</b>

Compte tenu du résultat de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2023 sera affecté comme suit au B.P. 2024 :

→ Section d'investissement		
recettes - article 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" :	33 380,18 €	
→ Section de Fonctionnement		
recettes - article 002 "résultat de fonctionnement reporté" :	225 466,47 €	
		<hr/>
		<b>258 846,65 €</b>

## **2- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023**

*DÉLIBÉRATION 02*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de BELLEVIGNY de l'exercice 2023.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de BELLEVIGNY de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires (budget principal et budgets annexes).
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion de BELLEVIGNY dressés pour l'exercice 2023 par le Comptable, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **3- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS**

*DÉLIBÉRATION 03*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents Budgets Primitifs 2024 élaborés par la commission "Finances" :

### **➤ Budget " général"**

section de fonctionnement :	8 418 390,04 €	en équilibre
section d'investissement :	8 396 233,27 €	en équilibre

### **➤ Budget " Zone d'Aménagement Concerté"**

section de fonctionnement :	456 800,00 €	en équilibre
section d'investissement :	48 000,00 €	en équilibre

### **➤ Budget " lotissement les Tonnelles"**

section de fonctionnement :	3 750 000,00 €	en équilibre
section d'investissement :	3 465 000,00 €	en équilibre

➤ **Budget " lotissement Rue Simone Veil"**

section de fonctionnement :	10 000,00 €	en équilibre
section d'investissement :	120 000,00 €	en équilibre

➤ **Budget " assainissement Belleville"**

section de fonctionnement :	556 500,00 €	en équilibre
section d'investissement :	540 100,00 €	en équilibre

➤ **Budget " assainissement Saligny"**

section de fonctionnement :	405 500,00 €	en équilibre
section d'investissement :	360 800,00 €	en équilibre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2024.

**4- VOTE DE LA FISCALITÉ 2024 (TAUX D'IMPOSITION)**

*DÉLIBÉRATION 04*

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

TAXES	TAUX
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,02 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41,15 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	19,20 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ Fixe les taux applicables en 2024 comme suit

TAXES	TAUX
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34,02 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	41,15 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	19,20 %

→ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe d'attribution des subventions pour les associations Bellevignaises :

Il propose une augmentation de 2,5 %

➤ Attribution aux associations organisatrices de sports de compétition :

- 44,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier
- Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)
- Subvention exceptionnelle pour équipe ou joueur en Région ou en National (sur justificatif) :
  - Soit Sport niveau supérieur (championnat régulier)
    - \* National – 10 joueurs : 1 000 € ; National + 10 joueurs : 2 000 €
    - \* Régional – 10 joueurs : 300 € ; Régional + 10 joueurs : 600 €
  - Soit déplacement occasionnel (plafonné à 3 sorties annuelles)
    - \* – de 10 joueurs : 50 € ; + 10 joueurs : 100 €

Sont concernées :

✗ E.S. Bellevigny Football (96 Bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	4 224,00 €
✗ Vendée Bellevigny Basket (108 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	4 752,00 €€
✗ E.S. Bellevigny Judo (45 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 980,00 €
✗ Tennis Club Bellevigny (24 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 056,00 €
✗ E.S. Bellevigny Vendée Tennis de Table (24 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 056,00 €
✗ Football Club Salignais de Bellevigny (93 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	4 092,00 €
✗ Smash Volant Bellevigny (28 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 232,00 €
✗ Poiré Bellevigny Vendée (20 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	880,00 €
✗ Je Grimpe 85 (20 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	880,00 €

➤ Attribution aux associations sportives sans compétition et activités jeunesse :

- 22,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans
- Plafonnement de la subvention à 50 % du montant de la cotisation (licence/adhésion)

Sont concernées :

✗ Ecole Sports et Vie by ASPTT (88 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement	1 936,00 €
✗ Association Art et Vie Belleville (18 bellevignois)	
- Subvention de fonctionnement :	396,00 €

✘	Ma Gym Bellevigny (13 bellevignois)	
-	Subvention de fonctionnement	286,00 €
✘	Lovely Scrap Bellevigny (6 bellevignois)	
-	Subvention de fonctionnement	132,00 €
☞	Attribution aux associations organisant des activités culturelles à Bellevigny pour les moins de 18 ans :	
➤	49,00 €uros par jeune bellevignois de moins de 18 ans	
✘	Familles Rurales Bellevigny - Activités « Théâtre » (30 bellevignois)	
-	Subvention de fonctionnement	1 470,00 €
☞	Attribution de subvention aux associations ou demandeurs suivants :	
✓	<u>Gestion scolaire et périscolaire :</u>	
✘	AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	La Marelle Saligny	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	APEL École Privée Saint Augustin Belleville	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	APEL Saligny	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	APE École Publique Les Chaumes Belleville	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	Amicale Laïque Saligny	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	Ass. Sportive écoles privées Belleville	
-	Organisation d'activités à caractère éducatif (sports, culture...)	178,00 €
✘	École Publique Club USEP Saligny (forfait)	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	École Privée Club ASCEP Saligny (forfait)	
-	Subvention de fonctionnement	178,00 €
✘	Ass. Parents d'Élèves Collège Belleville (FCPE Vendée)	
-	Subvention de fonctionnement	105,00 €
✘	Ass. Sportive du Collège Belleville	
-	Subvention de fonctionnement	229,00 €
✘	AJB (Association Jeunesse Bellevilloise) Belleville sur Vie	
-	Subvention de fonctionnement centre de loisirs	95 000,00 €
✘	La Marelle centre de loisirs - Saligny	
-	Subvention de fonctionnement centre de loisirs	75 000,00 €
✓	<u>Social :</u>	
✘	Aide Sociale CCAS	
-	Subvention de fonctionnement	15 000,00 €



✓	<u>Divers :</u>	
✗	La Fondation du Patrimoine	
	- Subvention de fonctionnement	300,00 €
✗	CAUE de Vendée	
	- Cotisation d'adhésion	100,00 €
✗	La Fondation de France	
	- Subvention de fonctionnement	550,00 €
✗	Comité des Fêtes de Saligny (feu d'artifice du 15 août)	
	- Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
✗	ADILE Vendée	
	- Subvention de fonctionnement	50,00 €
✗	Association Intercommunale des donneurs de sang bénévoles	
	- Subvention de fonctionnement	103,00 €
✓	<u>Centre de Formation Professionnelle et Apprentissage (18,50 €/élève bellevignois)</u>	
✗	IFACOM La Ferrière (16 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	296,00 €
✗	MFR St Florent des Bois – Rives de l'Yon (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	18,50 €
✗	MFR St Gilles Croix de Vie (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	37,00 €
✗	MFR Le Poiré sur Vie (6 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	111,00 €
✗	Lycée Briacé (2 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	37,00 €
✗	BTP CFA Vendée (15 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	277,50 €
✗	Maison Familiale Horticole Mareuil sur Lay (3 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	54,00 €
✗	IME AREAMS Rives de l'Yon (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	18,50 €
✗	MFR Venansault (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	37,00 €
✗	MFR Mouilleron Saint Germain (2 élèves bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	37,00 €
✗	MFR Bournezeau (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	18,50 €
✗	IRES Les Herbiers (1 élève bellevignois)	
	- Subvention de fonctionnement	18,50 €

## SUBVENTIONS À L'ENFANCE

Objet / Demandeur	Voté 2023	Proposition 2024
<b>Fournitures scolaires</b> Ecoles privées ( maternelle + élémentaire )	Belleville <b>48,30 € / élève</b> Bellevigny x 157 élèves = 7 583,10 € ( - acompte: 4 000,00€ )	<b>49,50 € / élève</b> Bellevigny x 156 élèves = <b>7 722,00 €</b> ( - acompte: 3 700,00 € )
	Saligny <b>48,30 € / élève</b> Bellevigny x 127 élèves = 6 134,10 € ( - acompte: 2 800,00€ )	<b>49,50 € / élève</b> Bellevigny x 120 élèves = <b>5 940,00 €</b> ( - acompte: 3 100,00 € )
<b>Classe de découverte</b> Ecoles élémentaires publiques	Belleville et Saligny <b>33,60 € /enfant</b> Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) ( 3 jours minimum ) (1 fois dans la scolarité)	€ /enfant Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse (école Saligny) ( 3 jours minimum ) (1 fois dans la scolarité)
<b>Classe de découverte</b> Ecoles élémentaires privées	Belleville et Saligny <b>33,60 € /enfant</b> Bellevigny ( 3 jours minimum ) (1 fois dans la scolarité)	<b>34,40 € /enfant</b> Bellevigny ( 3 jours minimum ) (1 fois dans la scolarité)
<b>Projets pédagogiques</b> Ecoles publiques ( maternelle + élémentaire )	Belleville <b>10,50 € / élève</b> Bellevigny + Beaufou maternelle 63 élèves = <b>661,50 €</b> élémentaire 139 élèves = <b>1 459,50 €</b>	<b>11,00 € / élève</b> Bellevigny + Beaufou maternelle 74 élèves = <b>814,00 €</b> élémentaire 124 élèves = <b>1 364,00 €</b>
	Saligny <b>10,50 € / élève</b> Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 146 élèves = <b>1 533,00 €</b>	<b>11,00 € / élève</b> Bellevigny + Beaufou + Saint Denis la Chevasse x 143 élèves = <b>1 573,00 €</b>
<b>Projets pédagogiques</b> Ecoles privées ( maternelle + élémentaire )	Belleville <b>10,50 € / élève</b> Bellevigny x 157 élèves = <b>1 648,50 €</b>	<b>11,00 € / élève</b> Bellevigny x 156 élèves = <b>1 716,00 €</b>
	Saligny <b>10,50 € / élève</b> Bellevigny x 127 élèves = <b>1 333,50 €</b>	<b>11,00 € / élève</b> Bellevigny x 120 élèves = <b>1 320,00 €</b>
<b>Subvention contrat d'association écoles privées</b>		
Belleville	109 997,34 € (700,62 x 157 élèves)	<b>130 353,60 €</b> (835,60 x 156 élèves)
Saligny	88 978,74 € (700,62 x 127 élèves)	<b>100 272,00 €</b> (835,60 x 120 élèves)
<b>Crédit de fonctionnement</b> RASED Belleville Sur Vie ( Psychologues scolaires)	<b>406,80 €</b> (année 2022/2023)	<b>417,00 €</b> (année 2023/2024)

**CREDITS 2023 ALLOUÉS AUX ECOLES PUBLIQUES  
(Règlement de factures par la Mairie)**

Libellé	Voté 2023	Proposition 2024
<b>Ecole maternelle publique "les Chaumes" Belleville</b>		
<b>Fournitures scolaires</b>	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 63 élèves = 3 042,90 € ( - acompte: 1 500,00€ )	49,50 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 74 élèves = 3 663,00 € ( - acompte: 1 500,00€ )
<b>Fonctionnement</b> (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures,	<b>3 150,00 €</b>	<b>3 229,00 €</b>
<b>Ecole élémentaire publique "les Chaumes" Belleville</b>		
<b>Fournitures scolaires</b>	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 139 élèves = 6 713,70€ ( - acompte: 3 300,00€)	49,50 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 124 élèves = 6 318,00 € ( - acompte: 3 300,00€)
<b>Fonctionnement</b> (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures, timbres...)	<b>4 725,00 €</b>	<b>4 843,00 €</b>
<b>Ecole Primaire Publique "Le Sablier du Frêne" Saligny</b>		
<b>Fournitures scolaires</b>	48,30 €/ élève Bellevigny + Beaufou x 146 élèves = 7 051,80€ ( - acompte: 3 800,00€ )	49,50 €/ élève Bellevigny + Beaufou + St Denis la Chevasse x 143 élèves = € ( - acompte: 3 600,00€ )
<b>Fonctionnement</b> (téléphone - photocopieur - petits matériels & mobilier, abonnements, fournitures,	<b>4 725,00 €</b>	<b>4 843,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les subventions ci-dessus évoquées.

**6- INFORMATIONS ET ANNEXES AUX BUDGETS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif de la dette de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Collectivité	Capital restant dû au 1er janvier 2024	Annuité 2024		
		Capital	Intérêts	TOTAL
BELLEVILLE SUR VIE	20 490 €	20 490 €	440 €	20 930 €
SALIGNY	490 000 €	65 500 €	22 200 €	87 700 €
<b>TOTAL BELLEVIGNY</b>	<b>510 490 €</b>	<b>85 990 €</b>	<b>22 640 €</b>	<b>108 630 €</b>

**7- CALCUL DU COÛT « ÉLÈVE DES ÉCOLES PUBLIQUES » EN 2023 ET FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX ÉCOLES PRIVÉES** *DÉLIBÉRATION 06*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le calcul du coût moyen d'un élève des écoles publiques de BELLEVIGNY pour 2032.

Celui-ci s'élève à 835,60 €uros.

Il est proposé de verser les subventions suivantes :

→ École Privée de Belleville « Saint Augustin » : 156 élèves x 835,60 € = 130 354,10 €

→ École Privée de Saligny « Le Sacré Cœur » : 120 élèves x 835,60 € = 100 272,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

→ Le coût d'un élève des écoles publiques en 2023

→ le montant des subventions versées aux écoles privées

**8- PAUSE MÉRIDIANNE 2024 : FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX ÉCOLES PRIVÉES ET VERSEMENT DES ACOMPTES** *DÉLIBÉRATION 07*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la pause méridienne des écoles privées est organisée par les OGEC.

Le forfait élève 2023 s'élevait à 100 €uros par élève demi-pensionnaire.

Il est proposé d'appliquer une hausse de 2,5 % soit 102,50 €uros par élève demi-pensionnaire.

Les versements s'effectueront par acompte de 80 % au vote suivant la présentation de l'état des effectifs et versement du solde en décembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

**9- RÉVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL SUIVANT LES AVANCEMENTS ET CONCOURS** *DÉLIBÉRATION 08*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs du personnel communal :

Agent	Situation au 1 <sup>er</sup> août 2023			Situation au 1er avril 2024		Observations
	Aff.	Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
<b>Filière Administrative</b>						
TEXIER Patrick	SA	Directeur des Services	A	Directeur des Services	A	
1		Attaché H.C.	A	Attaché H.C.	A	
LEROUX Nathalie	SA	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	Rédacteur	B	Obtention concours
AUBRET Gwénaëlle	SA	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	
CARTRON Magalie	SA	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	

Agent	Aff.	Situation au 1 <sup>er</sup> août 2023		Situation au 1er avril 2024		Observations
		Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
<b>Filière Administrative (suite)</b>						
PELÉ Véronique	SA	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	
LEROUX Nathalie	SA	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	€			Nomination rédacteur
ROBIN Claudie	SA	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	Adj. Admin. Princ. 1ère classe	C	
RAUTUREAU Stéphanie	SA	Adj. Admin. Territorial Princ. 2ème classe	C	Adj. Admin. Territorial Princ. 2ème classe	C	
SULPICE Christèle	SA	Adj. Admin. Princ. 2ème classe	C	Adj. Admin. Princ. 2ème classe	C	
FORGET Cindy		Adj. Admin. Princ. 2ème classe	C	Adj. Admin. Princ. 2ème classe	C	Disponibilité
<b>Filière Animation</b>						
RAUTURIER Edwige	SA	Adj. Animation Princ. 1ère classe	C	Adj. Animation Princ. 1ère classe	C	Arrêt
<b>Filière Technique</b>						
LAMY Alexandre	ST	Technicien	B	Technicien	B	
PERRAUDEAU Yvon	ST	Agent de Maîtrise	C	Agent de Maîtrise	C	
ROCHETEAU Samuel	ST	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	
MINAUD Freddy	ST	Adj. Techn. Princ. 2ème classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Acancement
HERMOUET Bruno	ST	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	
MATHIAS Thomas	ST	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	
VINCENT Fabrice	ST	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	
CHARRIER Sébastien	ST	Adj. Techn. Princ. 2ème classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Avancement
HERBRETEAU Catherine	École	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	
RORTAIS Séverine	École	Adj. Techn. Princ. 2ème classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Avancement
FRICONNEAU Estelle	Intercl.	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	Adj. Techn. Princ. 1ère classe	C	
CLARCK Sabrina	ST	Adj. Techn. Princ. 2ème classe	C	Adj. Techn. Princ. 2ème classe	C	Arrêt
GAUVRIT Melvin	ST	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
BOUCONNET Sébastien	ST	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
SUDER Paul	ST	Adj. Techn. Territorial titulaire	C	Adj. Techn. Territorial	C	
DAUTRICHE Morgane	Crèche	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
REY Corinne	Intercl.	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
CANTIN Aurélie	Intercl.	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
LOISEAU Ophéline	Intercl.	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
RETAIL Véronique	Intercl.	Adj. Techn. Territorial	C	Adj. Techn. Territorial	C	
BURGAUD Philippe	ST	Agent intérimaire services techniques	C	Adj. Techn. Territorial stagiaire	C	Nomination
HERY Thibault		Adj. Techn. Princ. 2ème classe	C	Adj. Techn. Princ. 2ème classe	C	Disponibilité
<b>Filière sociale</b>						
PUAUD Jacqueline	École	Agent Spéc. Princ. 1ère classe Éc. Mat.	C	Agent Spéc. Princ. 1ère classe Éc. Mat.	C	
KASMI Chantal	École	Agent Spéc. Princ. 1ère classe Éc. Mat.	C	Agent Spéc. Princ. 1ère classe Éc. Mat.	C	
<b>Filière médico-sociale</b>						
CAILLAUD Elodie	Crèche	Infirmière en soins généraux hors classe	A	Infirmière en soins généraux hors classe	A	
BURGAUD Florence	Crèche	Aux. de Puériculture de classe normale	B	Aux. de Puériculture de classe normale	B	
JOYAU Létizia		Aux. de Puériculture de classe normale	B	Aux. de Puériculture de classe normale	B	Disponibilité

Agent		Situation au 1 <sup>er</sup> août 2023		Situation au 1er avril 2024		Observations
	Aff.	Grade ou emploi	Cat.	Grade ou emploi	Cat.	
<b>CDD - Intérimaires TREMPLIN - CDG 85 - Apprentis</b>						
KAPUSTYNSKYI Stanislav	ST	Agent tremplin		CDD Agent polyvalent des bâtiments		Création
MARTINEAU Emmanuel	École	CDD Entretien les Chaumes		CDD entretien les Chaumes		
GALLOT Nathalie	Intercl.	CDD Interclasse les Chaumes		CDD interclasse les Chaumes		
GRONDIN Daphné	ST	Apprentie services techniques (espaces verts)		Apprentie services techniques (espaces verts)		
Agents Tremplin/ interimaires Belleville		9 Missions "cantine-école-ménage- crèche"		9 Missions "cantine-école-ménage- crèche"		
Agents Tremplin Saligny		7 Missions "cantine-école-ménage"		9 Missions "cantine-école-ménage"		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel communal .

## **10- PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS** *DÉLIBÉRATION 09*

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion de la Vendée a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025, puis en santé, à compter du 1er janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion de la Vendée et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de la Vendée, par délibération du 30 janvier 2024, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée afin de mener la mise en concurrence.

### DÉLIBÉRÉ

- Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
- Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 février 2024

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- **Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;



**11- DISPOSITIFS « EMPLOIS SAISONNIERS ET « ARGENT DE POCHE »****DÉLIBÉRATION 10**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'embauche de saisonnier et de jeunes de moins de 18 ans pour la période d'été dans les services techniques municipaux.

Il propose de reconduire le dispositif « argent de poche » qui permet à des mineurs Bellevignois de 16 et 17 ans de participer à des tâches encadrées par des agents techniques municipaux à raison de 3 heures par jour pour une période de 3 semaines maximum gratifiées à hauteur de 16 €uros par matinée.

Il propose également de procéder au recrutement de jeunes saisonniers qui leur permet ainsi de financer leur permis de conduire ou autres actions dans le cadre de leurs études.

Six postes de 1 mois pourraient être ainsi proposés entre le 1er juillet et le 31 août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour les jeunes de mettre en place des postes saisonniers, à l'unanimité, approuve les dispositifs proposés.

**12- BILAN DES MARCHÉS PUBLICS 2023****DÉLIBÉRATION 11**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des marchés publics pour 2023 :

Objet	Date	Entreprise attributaire		Montant H.T.
		Nom	Adresse	
Fouilles archéologique Lotissement Tonnelles	20/01/2023	ARCHEODUNUM	CHAPONNAY (69)	562 761,62
Rénovation thermique 3 bâtiments Saligny	MOE 04/10/2021	6K -ATBI	LA ROCHE SUR YON	81 000,00 €
	Lot 01 12/01/2023	ASA TP	LA CHAIZE LE VICOMTE	39 498,50 €
	Lot 02 12/01/2023	KDS	FEYTIAT (87)	54 459,42 €
	Lot 03 12/01/2023	MCBAT	LA ROCHE SUR YON	137 085,93 €
	Lot 04 12/01/2023	SAPA	ST GEORGES DU BOIS (17)	379,10 €
	Lot 05 12/01/2023	MCPA	AIZENAY	78 285,83 €
	Lot 06 12/01/2023	RABOT VENDEEN	LES LUCS SUR BOULOGNE	46 197,47 €
	Lot 07 12/01/2023	PAVAGEAU	LE POIRÉ SUR VIE	42 796,20 €
	Lot 08 12/01/2023	GALLO	ST PIERRE DU CHEMIN	23 635,46 €
	Lot 09 12/01/2023	VENDE ETANCHEITE	BEAUREPAIRE	62 352,70 €
	Lot 10 12/01/2023	ISOLYA	AIZENAY	66 368,16 €
	Lot 11 12/01/2023	TECHNI PLAFONDS	MORTAGNE SUR SEVRE	39 659,19 €
	Lot 12 12/01/2023	CALANDREAU CCV	CHANTONNAY	16 775,03 €
	Lot 13 12/01/2023	ATLANTIC SOL CONFORT	SAINT-NAZAIRE (44)	54 343,64 €
	Lot 14 12/01/2023	ABC REVETEMENTS	DOMPIERRE SUR YON	9 680,85 €
	Lot 15 12/01/2023	EVPR	DOMPIERRE SUR YON	51 145,00 €
	Lot 16 12/01/2023	VFE	DOMPIERRE SUR YON	75 072,86 €
	Lot 17 12/01/2023	DVB	LE POIRÉ SUR VIE	645 000,00 €
Lot 18 12/01/2023	ODI	DOMPIERRE SUR YON	2 087,50 €	
Mission Géomètre Lotissement Les Tonnelles	10/05/2023	GEOUEST	LA ROCHE SUR YON	65 340,00 €
Maîtrise d'œuvre Lotissement Les Tonnelles	10/05/2023	GEOUEST	LA ROCHE SUR YON	72 360,00 €
Viabilisation Lotissement Les Tonnelles	Lot 01 07/09/2023	SEDEP	AIZENAY	1 650 761,28 €
	Lot 02 07/09/2023	MARMIN	ESSARTS EN BOCAGE	160 893,40 €
Aménagement locaux Espace Charette				
Mission Maîtrise d'Œuvre	15/11/2023	DIAGONALE	LE POIRÉ SUR VIE	46 200,00 €
Aménagement locaux 1 Rue des Primevères				
Mission Maîtrise d'Œuvre	15/11/2023	DIAGONALE	LE POIRÉ SUR VIE	68 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce bilan

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la politique foncière communale 2023 de BELLEVIGNY :

<b>1- Biens acquis</b>				
<u>Vendeur</u>	<u>Date achat</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
Famille ROTUREAU	27/11/2023	Parcelle chemin - ZN 485 La Mortayère Saligny	02 a 55 ca	255,00 €
<b>2- Biens cédés</b>				
<u>Acheteur</u>	<u>Date vente</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
AUDUREAU Julien La Ménardière Saligny	14/03/2023	Parcelles de canal et de chemin - ZL 2 - La Lumière / ZL 69 - Belle Entrée / ZM 31 - La Ménardière	35 a 04 ca	700,80 €
BELLOEUVRE Anthony ANTOINE Violaine Le Recredit Belleville	14/03/2023	Parcelle de terrain enclavée - AH 80 Le Recredit Belleville	07 a 66 ca	1 000,00 €
RAUTUREAU Serge rue de l'Epine RAUTUREAU Marie-Line 24 rue des Mésanges	14/06/2023	Parcelle de terre - ZN 498 12 rue de l'Epine Saligny	01 a 76 ca	8 850,00 €
Société MILLET AMENAGEMENT 45 bd d'Aquitaine Les Sables d'Olonne	22/09/2023	Parcelle terrain à bâtir - AC 148 Le Bourg Saligny	02 a 61 ca	10 091,00 €
LARDEUX Thomas ROBION Emilie 10 ter rue des Tuileries Bellevigny	12/10/2023	Parcelle terrain - AL 210 Les Tuileries Belleville	01 a 44 ca	1 500,00 €
PRAUD Gérard MARTIN Annick 29 La Retière Saligny	27/11/2023	Parcelle terrain - AC 266 Rue du Pré de la Rivière Saligny	01 a 21 ca	5 100,00 €
Société LES PRES HAUTS Le Petit Bourbon Bellevigny	27/11/2023	Parcelle terrain enclavée - ZB 504 Les Prés Hauts Belleville	93 ca	1 580,00 €
LAVERGNE Yannick - PINIER Julie 32 rue de l'Epine Saligny	18/12/2023	Portion trottoir - AB 304 32 rue de l'Epine Saligny	19 ca	1,00 €
VIOLLEAU Marie-Thérèse CHAUMONT Florian 41 rue de l'Epine Saligny	18/12/2023	Portion trottoir - AC 267 41 rue de l'Epine Saligny	32 ca	1,00 €
CHAUMONT Florian VIOLLEAU Marie-Thérèse 41 rue de l'Epine Saligny	18/12/2023	Portion trottoir - AC 268 39 rue de l'Epine Saligny	11 ca	1,00 €
MATHE Lucien CHANTEAU Nadine 37 rue de l'Epine Saligny	18/12/2023	Portion trottoir - AC 269 37 rue de l'Epine Saligny	22 ca	1,00 €

<b>3- Echange</b>				
<u>Tiers</u>	<u>Date échange</u>	<u>Désignation du bien</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant H.T.</u>
RAMBAUD Maxime GAUTRON Sabrina 21 Le Recredit Belleville	14/03/2023	Parcelle AH 75 - 78 - 76 - 81 Le Recredit	05 a 55 ca	<u>Echange</u>
		Parcelle AH 62 Le Recredit	13 a 57 ca	
ORCEAU Jack L'orée du bocage appt 218 allée Anciens Combattants ORCEAU Dany - 17 rue Mésanges	14/03/2023	Parcelle AH 82 Le Recredit	02 a 11 ca	<u>Echange</u>
		Parcelle AH 75 - 76 - 78 Le Recredit	01 a 37 ca	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de la politique foncière communale 2023.

#### **14- CONVENTION « MISE EN PLACE CRÈCHE » AVEC FAMILLES RURALES *DÉLIBÉRATION 13***

Une convention avait été signée avec Familles Rurales pour l'accompagnement à la mise en place du projet « crèche ».

Celle-ci avait été signée en novembre 2022 et se terminait en décembre 2023.

Le projet ayant pris un peu de retard dans le cadre des réunions, accords et appel d'offres, il est proposé de prendre un avenant pour modifier la convention.

L'avenant à la convention soumis au Conseil Municipal propose d'indiquer que la convention sera effective jusqu'à l'ouverture de la crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant à la convention,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer

#### **15- MODIFICATION DU NOM DE LA GARE DE BELLEVILLE VENDÉE EN BELLEVIGNY : DEVIS PRESTATION SNCF *DÉLIBÉRATION 14***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Municipalité avait sollicité la SNCF pour modifier le nom de la gare de Belleville Vendée en Bellevigny.

Après étude, la SNCF a établi un devis de prestation pour modifier le nom de la gare qui prévoit le remplacement de la signalétique, la modification des protocoles au sein de la SNCF, la modification des documents pour les services et usagers, la mise à jour des plans....

Ce devis s'établit à la somme de 16 003,72 euros TTC.

Cette opération pourrait être effective en décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce devis et demande à la SNCF de mettre en œuvre le changement du nom de la gare.

## **16- ACHAT TERRAIN SAFER ROUTE DE LA CROIX BOUÉE**

*DÉLIBÉRATION 15*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre d'un projet de liaison douce sécurisée le long de la route de la Croix Bouée entre la Mercerie et l'Aubonnière, la Commune peut acheter une bande de terrain dans la parcelle 019 ZO 040 qui appartient à la SAFER dans le cadre d'une réserve foncière conventionnée.

Cette acquisition se ferait au prix de la terre agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition
- Sollicite la SAFER pour engager cette acquisition

## **17- ACHAT TERRAIN DE M. REMAUD ROUTE DE LA CROIX BOUÉE**

*DÉLIBÉRATION 16*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la liaison douce le long de la route de la Croix Bouée, entre la route de la Mercerie et le chemin qui accède aux lagunes de la station d'épuration, l'emprise du piétonnier se trouve sur le terrain de Monsieur Jean-Gilles REMAUD.

Celui-ci souhaite que la Commune devienne propriétaire de cette portion de terrain dont il ne peut plus jouir et dont il ne perçoit aucun loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De se porter acquéreur de la partie d'emprise piétonnière (environ 150 m<sup>2</sup>) sur la parcelle 019 ZO 032,
- De proposer le prix de 0,25 €uro le m<sup>2</sup> net vendeur,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette affaire.

## **18- DÉCLASSEMENT D'UN TERRAIN SITUÉ À L'ANGLE DE LA RUE GEORGES CLEMENCEAU ET LE CHEMIN DES AJONCS EN VUE DE SA VENTE À LA SCI HERIHOME**

*DÉLIBÉRATION 17*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023-10-09 du 17 octobre 2023 acceptant la rétrocession d'une parcelle située en domaine public à l'angle de la rue Georges Clemenceau et du chemin des Ajoncs au profit de la SCI HERIHOME (consorts HÉRITEAU), propriétaire riverain de la parcelle 019 AB 764 dans le but d'agrandir cette parcelle.

Préalablement à la vente, il convient de procéder à une enquête de déclassement du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de lancer cette enquête publique.

## **19- INSTALLATION CLASSÉE LE ROY LOGISTIQUE – ZA DE DOMPIERRE SUR YON : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*DÉLIBÉRATION 18*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de la société LE ROY LOGISTIQUE de création d'un entrepôt logistique comprenant 2 cellules de stockage d'une surface de 8 267 m<sup>2</sup> chacune, des bureaux administratifs, des locaux techniques et des voiries localisés sur la parcelle cadastrales ZB 285 pour une superficie de 40 591 m<sup>2</sup>.

Ce projet étant soumis au titre des installations classées, le Conseil Municipal peut émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas émettre d'avis particulier sur le dossier qui fera l'objet d'une enquête publique où toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et émettre un avis.

## 20- DÉCISIONS DU MAIRE

### ➤ Décision du Maire :

- ➔ *DEC2024-001 - Construction d'une crèche allée Stendhal :  
Attribution des lots et relance des lots infructueux*

### ➤ Information sur devis signés:

- |                 |  |                 |
|-----------------|--|-----------------|
| ➔ ID VERDE      | Travaux de plantation de boisement               | 56 304,42 € TTC |
| ➔ BOISSEAU Eric | Entretien des espaces verts les Hauts de Saligny | 14 391,83 € TTC |
| ➔ ASA TP        | Réaménagement parvis devant la salle d'activités | 14 115,00 € TTC |

## 21- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

### → Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 AK 245  
SCI L'Orchidée → Consorts KERAVEC
- ✓ Parcelle 019 ZB 367  
M. Daniel PAROLO → Mme Séverine CREPEAU
- ✓ Parcelle 019 AE 040  
M. & Mme Jean-Claude LAIDET → M. AUGEREAU & Mme BOULCH
- ✓ Parcelle 019 AK 149p  
Consorts DIOCHET → Mme Emeline GASPARIN

### → Commune déléguée de Saligny

- ✓ Parcelle 279 ZW 204  
Mme BOUYER & M. RABILLER → /
- ✓ Parcelle 279 ZN 171  
M. & Mme Thierry BARANGER → M. HERBRETEAU & Mme FERRIER

## 15- RAPPORT DES COMMISSIONS

### A- Intercommunalité

Félix FLEURY informe le Conseil Municipal des actualités des bureaux et conseils communautaires de Vie et Boulogne.

## ➤ FINANCES :VOTE DES BUDGETS 2024 (SYNTHÈSE)

### 1-Budget Général Fonctionnement=26,5M€

#### **Dépenses de fonctionnement**

Dont charges à caractère général	3,3 M€
Salaires	6,0 M€
Reversements aux communes (AC+DSC)	5,5 M€
Autres charges de gestion	3,8 M€
Virement section investissement:	5,8 M€
Amortissements	2,0 M€

#### **Recettes de fonctionnement**

Dont excédent 2023 reporté	6,3 M€
Refacturation salaires	1,0 M€
Impôts (reversement TVA+CVAE)	8,3 M€
Fiscalité Locale (CFE, Taxe Foncière Bâti et non bâti+ TH Résidence secondaire)	5,8 M€
Dotations de l'état	

### 2-Budget Général Investissement =26,5M€

#### **Dépenses d'investissement**

Dont de frais d'études	556,0 K€
de subventions aux communes (fonds de concours)	4,3 M€
d'achat de matériels divers	726,0 K€
Aménagements constructions diverses(Jardin aumônerie, Bâtiments de stockage (CCVB, Château d'Apremont, voiries, extension siège CCVB...)	3,9 M€

#### **Recettes d'investissement**

Dont Virement Section fonctionnement	6,0M€
Amortissement	2,0M€
Dotations diverses	1,5 M€
Subventions	0,5 M€

### 3-Budget Zones communautaires

Achat de terrains	1,2 M€
Aménagement sur les zones dont la zone des Minières à Bellevigny	1,8 M€

### 4-Budget bâtiments économiques

Investissements	2,6 M€
dont acquisition et rénovation gare de Bellevigny et de bureaux attenants	1,6 M€

### 5-Budget Office de Tourisme

Budget fonctionnement	600,0 K€
dont salaires	370,0 K€

### 6-Budget ordures ménagères

#### **Budget de fonctionnement à hauteur de 5,1M€**

##### Dépenses

- dont Veolia 1,6 K€
- et Trivalis + déchèteries 1,7 K€

### Recettes

- dont redevance enlèvement 4,5 M€

### **Budget investissement à hauteur de 2,3M€**

### Dépenses

- Dont frais MOE future déchetterie Bellevigny 200,0 K€
- acquisitions diverses dont colonnes enterrées... 400,0 K€
- Déchèterie Aizenay 1,5 M€

### Recettes

- Dont FCTVA et Dotation Etat 600,0 K€
- Report excédent 250,0 K€
- Emprunt 900,0 K€
- Amortissement 350,0 K€

### ➤ **ÉCONOMIE: DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA COMMUNE DE BELLEVIGNY**

- Acquisition à Bellevigny d'un ensemble de bureaux à proximité de la gare, vendue par la SCI Léopold au prix de 450 000 € (Bureaux=372 m<sup>2</sup> et terrain de 3 170 m<sup>2</sup>)
- Acquisition à Bellevigny d'un parking propriété de la SAS Privat, attenant aux bureaux de la SCI Léopold pour 995 m<sup>2</sup> au prix de 20 000 €
- Ces acquisitions sont motivées par l'aménagement à moyen terme d'un pôle tertiaire dans ce secteur, en lien avec l'aménagement de la gare de Bellevigny.

### **B- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)**

Nicole DURAND-GAUVRIT et Patrick SIMON informent le Conseil Municipal :

- Rue des Anémones : projet de piste cyclable : projet d'aménager une liaison douce mixte sur le trottoir
- Route de Montaigu : création de nouvelles places de stationnement pour éviter le stationnement sur les trottoirs
- Stationnements sur trottoirs : une campagne permanente de sensibilisation est menée pour sensibiliser à l'interdiction du stationnement sur les trottoirs. Après rappels, la gendarmerie est amenée à verbaliser.

### **C- Sports-Vie Associative (Philippe BRIAUD)**

Monsieur le Maire évoque la dernière réunion de l'ESBO.

### **D- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)**

Anne-Jo GALLIEN évoque la réorganisation des marchés. Celui-ci est désormais plus important le vendredi matin.

### **E- C.C.A.S.**

Anne-Jo GALLIEN évoque :

- La sortie théâtre dimanche 24 mars avec la pièce de Scènes de Vie « la dégringolade »
- La sortie le dimanche 28 avril à Challans avec un spectacle des Joyeux Petits Souliers

- La réunion du C.C.A.S. avec la vente de la parcelle 019 AB 207 (construction de 21 logements par Vendée Habitat) d'un montant de 142 000 € permettra le financement de l'achat d'un véhicule pour l'accueil de jour et la rénovation des logements de la résidence des Camélias.
- L'Orée du Bocage :
  - \* Départ en retraite de Maryvonne GUICHETEAU, Adjointe de Direction
  - \* Recrutement de la nouvelle adjointe a été effectuée (arrivée au 1er juin de Mme Virginie ROBIN)
  - \* Le Comité de Vie Sociale aura lieu le jeudi 28 mars 2024
- Le Téléthon :
  - \* L'Assemblée Générale a eu lieu le 22 mars
  - \* Un chèque de 12 500 €uros a été remis

## F- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU évoque :

- L'action « bouger manger » avec :
  - \* L'intervention d'une diététicienne nutritionniste auprès des élèves de CM2
  - \* La présentation de la pièce de théâtre "tous gros demain" aux élèves de 5<sup>ème</sup> du collège

La Commission « Écoles Enfance Famille » se réunira le 11 avril prochain, à l'ordre du jour :

- Bilan de l'action « bouger manger »
- Retour sur les conseils d'écoles et sur le conseil d'administration du Collège
- Point sur les OGEC
- Actions du CMJ
- Point sur le projet crèche
- Information sur la Communauté de Communes Vie et Boulogne

## G- Enfance – Familles (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal sur les actions sur CMJ :

- Visite de la médiathèque et intervention de Jean-Luc LARDIÈRE
- La préparation d'une journée intergénérationnelle (CMJ – EPHAD et crèche)
- La sortie de la micro-crèche à l'EHPAD.

## H- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Culture :

Jean-Luc LARDIÈRE informe le Conseil Municipal :

- La fête de l'été organisée le 6 juillet prochain avec
  - \* Toqué de Samba et Meninas do Sol (déambulation et batucada)
  - \* Olivier le magicien (spectacle de magie familial)
  - \* Le groupe Rewind (groupe pop-rock international des 60 dernières années)



- \* Le partenariat associatif avec la participation du Comité des Fêtes de Saligny pour la restauration, l'AOC pour le bar et LPS pour les photos
- \* Le budget prévisionnel de la manifestation s'élevé à 4 160 €uros.

→ La sortie « élus » le 13 avril à Saint Nazaire

Jacky MARTIN informe le Conseil Municipal de la balade entre deux rives du 10 juillet avec un circuit de 5 km sur Saligny. Cette dernière aura pour thème le four à pain.

#### Communication :

Jean-Luc LARDIÈRE évoque la réalisation d'une enquête sur le magazine (du 23 février au 17 mars) avec 150 réponses qui permettent de bien comprendre l'attente des lecteurs.

Le prochain magazine aura pour thème « les mobilités » et sera distribué à la mi-juin.

### **I- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN)**

Michel ALLAIN présente le projet d'aménagement du parking de la Mairie de Saligny. Celui-ci permettra d'améliorer le stationnement du centre-bourg dans le cadre des cérémonies religieuses, le bar-restaurant, les établissements scolaires et périscolaires et associatifs proches.

### **J- Finances (Régis PLISSON)**

Régis PLISSON présente au Conseil Municipal le tableau des consommations électriques 2023 :

mois fact	Complexe Sport Belleville		Salle Sport Saligny		Groupe Les Chaumes		Ecole Sablier du Frêne		Mairie, SdF, M Belleville	
	KwH	Euros	KwH	Euros	KwH	Euros	KwH	Euros	KwH	Euros
janv-22	17 346	3 859,79	12 798	3 547,46	7 290	1 707,74	4 001	1 113,36	9 045	2 325,36
janv-23										
févr-22	12 744	3 741,73	11 511	3 486,17	9 398	2 762,40	3 786	1 135,14	8 406	2 358,77
févr-23										
mars-22	42 735	11 003,72	35 762	10 325,75	23 265	6 279,88	11 250	3 273,82	26 222	7 052,01
mars-23	47 127	17 097,31	23 857	9 450,72	22 272	8 269,39	11 840	4 733,11	24 399	9 494,32
avr-22	14 618	3 574,84	8 810	2 222,47	6 866	1 782,70	2 764	730,16	7 140	1 690,70
avr-23	17 672	6 705,07	8 724	3 217,66	6 421	2 541,76	2 831	1 117,21	6 146	2 294,75
mai-22	11 680	2 159,05	9 062	1 786,40	4 894	1 001,74	2 044	479,28	5 057	985,51
mai-23	13 752	4 250,26	7 720	2 501,39	4 858	1 654,87	1 778	693,49	4 795	1 694,22
juin-22	11 566	1 814,21	6 424	1 239,35	4 848	863,09	1 502	365,62	4 321	785,03
juin-23	11 341	3 484,98	5 355	1 726,07	4 848	1 671,77	1 940	754,98	4 360	1 544,23
juil-22	10 709	1 653,04	3 615	806,44	4 679	832,58	1 270	332,95	4 433	798,79
juil-23	10 639	3 190,86	7 622	2 490,74	4 653	1 605,48	1 836	721,50	3 999	1 424,16
août-22	8 635	1 361,74	2 332	616,79	3 988	721,30	935	283,19	4 092	754,76
août-23	6 597	2 036,46	6 983	2 228,96	4 154	1 423,18	1 193	517,93	3 892	1 401,82
sept-22	10 567	1 682,17	4 574	981,62	4 463	803,58	1 393	358,13	4 049	742,72
sept-23	4 972	1 648,54	8 513	2 779,52	4 518	1 563,18	1 280	573,74	3 470	1 248,58
oct-22	13 563	2 181,85	6 395	1 279,75	5 127	914,89	1 671	409,01	5 573	973,49
oct-23	7 346	2 553,84	9 659	3 202,62	4 904	1 702,81	1 770	758,18	4 560	1 596,64
nov-22	16 380	2 930,03	6 109	1 494,58	4 864	962,68	1 696	486,26	5 215	1 129,81
nov-23	9 171	3 406,02	8 585	2 329,10	5 341	1 969,38	2 701	1 163,03	6 322	2 429,68
déc-22	16 422	3 842,44	9 245	2 342,68	6 840	1 659,65	4 627	1 158,18	8 604	2 004,26
déc-23	17 266	7 147,60	10 855	4 758,39	7 228	3 050,68	6 202	2 702,58	12 068	4 860,58
Année 2022	156 875	32 203,09	92 328	23 095,83	69 834	15 822,09	29 152	7 876,60	74 706	16 917,08
Année 2023	135 244	48 330,08	90 251	32 194,43	64 544	23 847,02	31 535	13 014,25	70 012	26 564,82

Si globalement, les consommations baissent, le coût de l'énergie a augmenté de plus de 60 %, d'où la nécessité de poursuivre les efforts en terme d'équipements réduisant les consommations et en terme de comportements.

## **K- Patrimoine**

Félix FLEURY évoque :

- Le travail en collaboration avec Familles Rurales pour le fonctionnement de la future crèche et l'appel d'offres réalisé avec 2 lots infructueux en relance
- La réalisation des peintures extérieures de la Mairie de Saligny
- La phase finale des travaux de rénovation énergétiques. Une visite organisée par la Commission des 3 bâtiments rénovés aura lieu le samedi 6 avril à 11 heures.
- L'Espace Charette :
  - \* L'appel d'offres est en cours de préparation

### **ACHAT TERRAIN MME GRASLEPOIS (PARCELLE 019 AC 099)**

*DÉLIBÉRATION 19*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à négociation, le terrain de Madame GRASLEPOIS Gisèle, cadastré 019 AC 099, un accord a été trouvé pour acheter une partie de la parcelle dans l'alignement du bâtiment de l'Espace Charette pour une surface d'environ 140 m<sup>2</sup> (surface à fixer après bornage).

- Accepte ce projet d'achat aux conditions ci-dessus évoquées
  - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.
- Vidéoprotection : le dossier a été validé par les services de la Préfecture.

## **16- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire évoque :

- L'ouverture du bar de la LOÛV, place du Village le 28 mars
  - La réunion de concertation avec les agriculteurs où ont été évoqués :
    - \* L'entretien des chemins,
    - \* L'élagage des arbres, des haies bordant les voies
    - \* Le curage des fossés.
    - \* ...
  - Lotissement "Milcendeau" : Ce lotissement n'a pas été transféré à la Commune qui ne peut donc pas en assurer l'entretien (voirie, lampadaires...).
- La Commune a engagé les démarches pour que cela soit fait, cependant, tant que le lotisseur n'a pas transféré à l'association syndicale, la Commune ne peut pas intervenir.
- Plannings des réunions : la réunion de Conseil Municipal initialement prévue le 14 mai est reportée au 28 mai.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec elle le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :*

1. Vote des comptes administratifs 2023 et affectation des résultats
2. Vote des comptes de gestion 2023
3. Vote des budgets primitifs 2024
4. Vote de la fiscalité 2024 (taux d'imposition)
5. Vote des subventions 2024
6. Calcul du coût « élève des écoles publiques » en 2023 et fixation de la participation aux écoles privées
7. Pause méridienne 2024 : fixation de la participation aux écoles privées et versement des acomptes
8. Révision du tableau des effectifs du personnel communal suivant les avancements et concours
9. Protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
10. Dispositifs « emplois saisonniers » et « argent de poche »
11. Bilan des marchés publics 2023
12. Bilan de la politique foncière communale 2023
13. Convention « mise en place crèche » avec Familles Rurales
14. Modification du nom de la gare de Belleville Vendée en Bellevigny : devis prestation SNCF
15. Achat terrain SAFER route de la Croix Bouée
16. Achat terrain de M. REMAUD route de la Croix Bouée
17. Déclassement d'un terrain à l'angle de la rue Georges Clemenceau et du chemin des Ajoncs en vue de sa vente à la SCI HERIHOME (consorts Hériteau)
18. Installation classée : LE ROY Logistique – ZA de Dompierre sur Yon : avis du Conseil Municipal
19. Espace Charette : achat terrain Mme GRASLEPOIS (parcelle 019 AC 099°)

BRIAUD Philippe	DURAND-GAUVRIT Nicole	PLISSON Régis	GALLIEN Anne-Jo
ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique	SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie
LARDIÈRE Jean-Luc	FLEURY Félix	ROTUREAU Jacky <i>Excusé</i>	PAVAGEAU Didier <i>Excusé</i>
MALGARINI Gwenaëlle	MARTIN Jacky	TENET Christiane <i>Excusée</i>	COCAULT Gaëlle

MIMEAU Nicolas	CHOUTEAU Annie	GOBIN Sonia	GOUAS Corinne
BONNET Sébastien	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	GIRARDEAU Jérôme <i>Excusé</i>
MOUSSELEKY Denis	DUBOIS Florent	VRIGNAUD Nadège	CACHO-SANCHEZ Jorge <i>Excusé</i>
VILLETTE Anne-Sophie <i>Absente</i>	BATY Annabelle	ROUBY Guillaume	DORGE Anne <i>Excusée</i>
LEGOTH Mylène <i>Excusée</i>			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif

Délibérations certifiées exécutoires par M. Philippe BRIAUD, Maire,, compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 27 mars 2024